

Séance du : 16 avril 2019

n° 23/2019

L'an deux mille dix-neuf, le seize avril à 18 heures 00.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 avril 2019, le comité syndical a été à nouveau convoqué pour le 16 avril 2019 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 9 avril 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montferrand, siège administratif du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Bernard BARJOU, 5^{ème} Vice-Président du PETR.

M. Guy BONDOUY est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Colette CABROL, Nathalie NACCACHE, Catherine PUIG
Mrs Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jacques DOUMERC, Michel FERRET, Jean-Luc GOUXETTE, Alain MERCIER, Jean-Marie PETIT, Marc SIE.

Avaient donné pouvoir :

S. ADROIT à R. MASSICOT, JC DE BORTOLI à N. CALMET, P. DE PERIGNON à R. DUFOUR

En exercice : 63

Présents ou représentés : 14

Délégués suppléants :

Mme Nelly CALMET
Mrs Roger DUFOUR, Robert MASSICOT, Christian BATS, Dominique LEGROS

Excusés :

Mmes BOUSQUET Alexia, Evelyne FABRE-DURAND, Pierrette ESPUNY
Mrs Alain BOUSQUET, Michel BROUSSE, François DEMANGEOT, Jean-Pierre FLUMIAN, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Pierre IZARD, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Pierre POUNT-BISET, Christophe PRADEL, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, Marc TARDIEU, Etienne THIBAUT, Bernard VALETTE.

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur le fondement d'un accroissement temporaire d'activité – chargé de mission transition énergétique

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
 Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;
 Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le domaine de la transition énergétique, à savoir :

- Coordonner et animer la stratégie du PETR en matière de transition énergétique
- Poursuivre l'élaboration du plan climat air énergie territorial pour le PETR et ses EPCI
- Préparer et co-animer la commission de travail transition énergétique. Participer à la préparation, au suivi et à la co-animation des instances décisionnelles du PETR
- Veiller à la bonne articulation avec les autres réflexions du PETR et notamment le SCOT
- Définir les cahiers des charges et participer au suivi du travail des appuis techniques et des Bureaux d'études mandatés pour la réalisation d'éventuelles études relatives à la thématique ;
- Etre le référent de la transition énergétique du PETR auprès des partenaires institutionnels du territoire : ADEME, EPCI, collectivités, services de l'Etat, associations, acteurs locaux, etc. et assurer le suivi des projets des structures intercommunales,
- Assurer une veille, notamment des projets et appels à projets départementaux, régionaux, nationaux sur cette thématique
- Mener les actions de sensibilisation auprès des divers publics cibles : élus, agents territoriaux, citoyens ...
- Organiser la politique de concertation « Grand Public » et « Partenaires institutionnels » nécessaire
- Travailler en étroite relation avec les autres membres de l'équipe
- Assurer une veille réglementaire, technique et documentaire dans le domaine de l'énergie, du climat et du développement durable.

Monsieur le Vice-Président indique que le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de Technicien ou attaché territorial permettrait de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} juin 2019 au 31 novembre 2019 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de chargé de mission transition énergétique à temps complet. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

**Le Comité Syndical, Oui l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrend - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr

